

Fiche de Données de Sécurité (fr)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux
Sotin GmbH & Co. KG D-55543 Bad Kreuznach



Révision: 14.04.2010

01. Identification de la substance / préparation de la société

Produit: Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux
Utilisation: Nettoyant
Société: Sotin GmbH & Co. KG
Industriestr. 6 D-55543 Bad Kreuznach
Téléphone: 0671-894890
Service chargé des renseignements: Labor: Anne Zimmer

Homepage: www.sotin.de
eMail: info@sotin.de
Téléfax: 0671-89489-25
Numéro de téléphone pour les appels urgents: 0671-89489-0
Lundi-Jeudi 7:30 – 18:00 HEC

02. Identification des dangers

Principaux dangers:



C

Indications particulières concernent les dangers pour l'homme et l'environnement:

R35: Provoque de graves brûlures

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

03. Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

Substance	EINECS	CAS	Conc. [%]	Symb. / phras. R
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	2 -< 10	C 35
Métasilicate de disodium-pentahydrate	229-912-9	10213-79-3	1 -< 5	C 34-37
Polyglucoside d'alkyles	Polymère	68515-73-1	< 1	Xi 41
Isoalkylsulfate de sodium	204-812-8	126-92-1	1 -< 5	Xi 38-41

04. Premiers secours

Remarques générales:

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié:

Jet d'eau vaporisée. Mousse. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié:

Jet d'eau à grand débit.

Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection adéquat.

Indications complémentaires:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux directives administratives.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Risque de glissade si le produit est déversé. Eloigner les personnes non protégées. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumes/vapeurs/aérosol.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans la nappe phréatique.

Procédé de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par ex. sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, sciure, liant universel). Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de Données de Sécurité (fr)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux
Sotin GmbH & Co. KG D-55543 Bad Kreuznach



Révision: 14.04.2010

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillard. Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver dans le conteneur original.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés, dans un endroit sec et bien ventilé.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Composant	VME (ppm)	VME (mg/m ³)
Hydroxyde de sodium		2

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre P2

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants: >480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de protection résistant aux bases.

09. Propriétés physiques et chimiques

Forme:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
Point de fusion[°C]:	non déterminé
Point d'ébullition [°C]:	non déterminé
Point d'inflammation [°C]:	non applicable
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Valeur du pH[20°C]:	env. 13
Densité [g/m ³]:	env. 1,1
Solubilité dans l'eau:	entièrement miscible

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Substances à éviter:

Acides, métaux légers, Aluminium, Zinc, peroxydes organiques

Réactions dangereuses:

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydroxyde de sodium:

Dermique (LD50): 1350mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Provoque de graves brûlures.

des yeux: Provoque des dommages graves ou permanent.

Inhalation: Très irritant, peut provoquer un oedème pulmonaire.

Ingestion: Provoque de graves brûlures.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivant:

Corrosif

Fiche de Données de Sécurité (fr)

Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux

Sotin GmbH & Co. KG D-55543 Bad Kreuznach



Révision: 14.04.2010

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique:

Hydroxyde de sodium:

LC50/48h 189 mg/l *Leuciscus idus*

Biodégradabilité:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette Préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination / Produit:

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets (recommandé):

06 02 04* déchets des procédés de la chimie minérale, hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

Elimination / Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train):

Classe ADR/RID: 8 Matières corrosives

Indice Kemler: 80

No ONU: 1824

Groupe d'emballage: II

Etiquette de danger: 8

Désignation du produit: 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Quantités limitées (LQ): LQ22

Catégorie de transport: 2

Code de restriction en tunnels: E

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 8

No ONU: 1824

Label: 8

Groupe d'emballage: II

No EMS: F-A, S-B

Marine polluant: Non

Désignation technique exacte: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: 8

No ID ONU: 1824

Label: 8

Groupe d'emballage: II

Désignation technique exacte: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la «GefStoffV» = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Symbole de danger

C



Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydroxyde de sodium

R35: Provoque de graves brûlures

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16. Autres données

Phrases R importantes:

R34: Provoque des brûlures

R35: Provoque de graves brûlures

R37: Irritant pour les voies respiratoires

R38: Irritant pour la peau

R41: Risque de lésions oculaires graves

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.